



AVIS D'EXAMEN

Enquête régionale sur les pratiques physiques et sportives à La Réunion 2021

Service producteur : Université de La Réunion

Opportunité : avis favorable émis le 9 décembre 2019 par la Commission « Emploi, qualification et revenus du travail »

Réunion du Comité du label du 2 juin 2021 (commission « Ménages »)

Commission	Ménages
Type d'avis	Avis d'examen favorable
Label d'intérêt général et de qualité statistique	Non
Caractère obligatoire	Oui
Période de validité	Année 2021
Publication JO	Oui

Descriptif de l'opération

La demande d'information statistique sur les pratiques physiques et sportives à La Réunion rejoint à la fois une demande nationale et locale. À l'échelle nationale, l'avis du Conseil économique, social et environnemental, dans sa préconisation n° 4 sur « L'accès du plus grand nombre à la pratique d'activités physiques et sportives » du 10 juillet 2018, invite à « [...] mener tous les 5 ans une enquête nationale complète et genrée sur la pratique des APS (activités physiques et sportives) en la déclinant au niveau géographique des quartiers prioritaires de la politique de la ville, des zones rurales et des Outre-mer. »

D'un autre côté, le ministère en charge des Sports et l'ensemble des acteurs du champ expriment clairement le besoin d'actualisation de l'Enquête nationale sur les pratiques physiques et sportives (ENPPS) menée par l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (Injep) pour approfondir les connaissances sur le sujet. Il s'agit notamment de suivre dans le temps l'évolution des pratiques ainsi que l'émergence de nouvelles disciplines.

À l'échelle locale, il s'agit de rattraper un manque d'information statistique sur les pratiques physiques et sportives. L'enquête de type ENPPS menée en 2008 par l'Université de La Réunion n'a pas été renouvelée. Les indicateurs les plus récents dont dispose La Réunion pour décrire les pratiques

physiques et sportives sont les indicateurs fédéraux et associatifs (nombre de licenciés, de clubs, d'associations), ce qui offre une description très limitée des usages sportifs et des pratiquants.

Les objectifs de cette enquête sont de décrire précisément les pratiques physiques et sportives pour chacune des quatre micro-régions de l'île de La Réunion, que ces pratiques soient autonomes ou encadrées, et de faire apparaître, dans la mesure du possible, les pratiques émergentes, de mesurer précisément le nombre de licenciés et de caractériser le profil socio-économique des pratiquants et non-pratiquants.

Le questionnaire détaille les activités physiques ou sportives pratiquées et aborde les sujets des conditions de pratique, des motivations à la pratique, des accidents lors de la pratique, interroge les non-pratiquants sur les raisons de non-pratique, la perception du bien-être lié à la pratique sportive et les questions de signalétique.

La collecte devait être réalisée au troisième trimestre 2020 par entretiens en face-à-face auprès d'environ 4 200 personnes. Ce mode de collecte présentant deux avantages :

- un meilleur contrôle de l'échantillon et notamment un meilleur accès aux publics adolescent, senior ou ayant de bas revenus ;
- un taux de réponse plus important.

Suite à la crise sanitaire, des entretiens en face à face ne sont plus possible. Pour cette raison, les entretiens se dérouleront finalement par téléphone au cours du troisième trimestre 2021.

Suite à l'adoption d'une collecte par entretien par téléphone et avec un taux de qualification des numéros de téléphone dans la base Fidéli autour de 70 %, l'échantillon interrogé sera augmenté de 1 000 individus (soit un échantillon total de 5 200 individus) pour tenter d'atteindre 2 500 répondants.

Comme pour l'enquête ENPPS 2020 réalisée par l'Injep, la base de sondage sera constituée à partir d'un tirage aléatoire dans la source Fidéli (Fichier démographique d'origine fiscale sur les logements et les individus) de l'Insee qui permet, à partir de l'origine fiscale, une identification par logement et par individu.

La maîtrise d'ouvrage est réalisée par la Région Réunion dans le cadre d'un financement du Fonds européen de développement régional (Feder). La maîtrise d'œuvre est assurée par l'université de La Réunion (via l'implantation île de La Réunion du Laboratoire ESPACE-DEV). L'échantillonnage est sous-traité à l'Insee Réunion-Mayotte, puis un prestataire privé, sélectionné dans le cadre d'un appel d'offres ouvert, assurera la collecte sous la supervision de la maîtrise d'œuvre.

Un partenariat lie l'Université de La Réunion et l'Injep. Pour s'assurer de la bonne maîtrise d'œuvre de l'enquête sur les pratiques physiques et sportives à la Réunion 2021, un comité scientifique est constitué afin de solliciter des experts et des partenaires pour définir au mieux les modalités techniques et le questionnaire de l'enquête. Ce comité est composé de membres de : l'Injep, la Région Réunion, Le Département de La Réunion, l'Insee Réunion-Mayotte, la DRAJES Réunion, de l'ARS Réunion, et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Les premières études réalisées seront diffusées au second trimestre 2022 par le biais d'une publication Insee régionale Réunion-Mayotte. Les données recueillies viendront compléter la publication d'un ouvrage rassemblant les analyses issues de l'ENPPS 2020 qui sortira à la fin de l'année 2021.

Les premières études réalisées seront diffusées au troisième trimestre 2022.

~~~

**Le Comité du label de la statistique publique émet les recommandations ou observations suivantes :**

### **Remarques générales**

- Le Comité attribue à l'enquête un avis d'examen favorable et non pas un avis de conformité plein et entier, qui permettrait l'obtention du "label d'intérêt général et de qualité statistique". Cette pratique est habituelle dès lors que les enquêtes présentent un risque ou des incertitudes méthodologiques *ex ante*, et qu'il est jugé nécessaire d'apporter des éléments *ex post* pour justifier de la qualité des estimations. En l'occurrence, l'exclusion des personnes dont on n'aura pas retrouvé de coordonnées téléphoniques constitue une limite pour extrapoler les résultats à la population générale (cf. infra). Le Comité propose cependant l'octroi du caractère obligatoire et l'inscription au programme des enquêtes de la statistique publique, afin que cette enquête bénéficie de conditions de passation analogues à celles de l'enquête nationale de l'INJEP.
- Le Comité encourage le service à organiser un retour expérience auprès des autres Départements et Régions d'Outre-mer afin d'y promouvoir, en lien avec l'INJEP, la description précise de ces pratiques.
- Le Comité s'est interrogé sur la limitation du champ de l'enquête aux personnes de 15 ans et plus alors que les pratiques sportives sont largement répandues chez les enfants. Le Comité a noté que cette limitation prévalait également pour l'enquête nationale. Il encourage cependant le service à promouvoir à l'avenir le principe d'une enquête sur un champ tous âges, y compris par interrogation indirecte des parents.
- Le Comité invite le service à préciser le rôle des différents acteurs, et notamment de la Région La Réunion au regard du Règlement général sur la protection des données (RGPD). Il rappelle que les enquêtes de la statistique publique doivent être exploitées et diffusées dans le respect du principe d'indépendance professionnelle.

### **Méthodologie**

- Le Comité note que les conditions sanitaires n'ont pas permis au service de mettre en place un protocole de collecte en face à face tel que prévu initialement. Il constate cependant que la stratégie mobilisant uniquement le mode téléphonique s'appuie sur une base de sondage présentant un potentiel biais de couverture à hauteur de 40 % pour certaines micro-régions (hors enrichissements éventuels). Le Comité appelle le service à la vigilance concernant la documentation et la correction de ce biais. Il demande à être destinataire d'une note présentant les travaux qui auront été mis en œuvre. Ces solutions peuvent par exemple s'appuyer sur l'expérience de l'enquête nationale qui a été administrée selon les trois modes Internet, téléphone et papier.
- Le Comité note tout l'intérêt d'un calage des données de l'échantillon sur les variables auxiliaires de la base de sondage. Ce calage permettrait notamment d'inclure le niveau de vie des individus ou des ménages dans la procédure, cette variable étant corrélée à la pratique sportive. Le Comité invite cependant le service à arbitrer entre cette méthode et celle retenue par l'enquête nationale de l'INJEP, qui serait de nature à favoriser la comparabilité des données.
- Le Comité recommande au service de prévoir dans sa stratégie de mise à disposition des données individuelles un accès aux données imputées corrigeant la non-réponse partielle avec une documentation de la méthode employée ainsi qu'un accès aux données brutes laissant la possibilité aux utilisateurs avertis de mettre en place des modèles de correction qui leur semblent plus adaptés.

- En matière de diffusion, le Comité invite à la vigilance quant à la finesse de déclinaison des résultats, notamment en matière géographique afin de préserver la robustesse des estimations et le secret statistique.

### **Lettres-avis, questionnaire**

- Le Comité invite le service à prendre en compte les remarques qui ont été formulées en séance ou dans le rapport du prélabel, en particulier celle relative à la nécessaire insertion du logo de la statistique publique.
- Dans la limite des contraintes techniques et de comparabilité avec l'enquête nationale, le Comité invite le service à prendre en compte les suggestions qui ont été formulées en séance ou dans le rapport du prélabel concernant le questionnaire. Ces dernières ont notamment porté sur l'intérêt qu'il y aurait à une meilleure description des freins sociaux à la pratique d'activités physiques, en insérant des questions relatives à la quotité de travail et/ou au budget temps par exemple. Le Comité a noté que des informations relatives aux revenus seront récupérées à partir de la base de sondage.

### **Cnil**

- Les remarques écrites de la Cnil ont été énoncées en séance et transmises au service, à charge pour celui-ci d'examiner avec son unité juridique et son délégué à la protection des données comment les prendre en compte.

**Le Comité du label de la statistique publique émet un avis d'examen favorable à l'enquête régionale sur les pratiques physiques et sportives à La Réunion 2021 (ERPPS) avec proposition d'octroi du caractère obligatoire.  
Il est proposé d'inscrire l'enquête régionale sur les pratiques physiques et sportives à La Réunion 2021 (ERPPS) au programme des enquêtes de la statistique publique, avec visa ministériel.**

**Cet avis est valide pour 2021.**

La présidente du comité du label de la  
statistique publique

Signé : Nicole ROTH